



Service de l'aménagement et de l'urbanisme
158, rue Soucy, 2^e étage
Matane (Québec) G4W 2E3

Téléphone : 418-562-6734
Télécopieur : 418-562-7265
Courriel : mrcdelamatanie@lamatanie.ca

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR (2016-2020)

Année 2018

MRC DE LA MATANIE



Juin 2019

Faits saillants



Près de 60 tonnes de matières organiques putrescibles ont été détournées de l'enfouissement grâce au programme de récupération alimentaire existant entre le principal organisme de dépannage alimentaire de la MRC et les supermarchés du territoire;



La création des maillages entre entreprises visant, entre autres, à assurer l'échange de matières a permis de détourner de l'enfouissement l'équivalent de 207 tonnes de matières résiduelles et d'éviter l'émission de 217 tonnes d'équivalent CO₂;



Le nombre de visites reçues à l'écocentre a été de près de 9 500, soit une augmentation de près de 8% par rapport à l'année 2017. En excluant les résidus de béton et d'asphalte, un peu plus de 1 400 tonnes de diverses matières apportées à l'écocentre ont été mises en valeur ou acheminées vers d'autres récupérateurs pour être mises en valeur. Le taux de mise en valeur des matières reçues en 2018 a été de près de 82%;



La quantité de matières recyclables de la collecte sélective résidentielle récupérées par habitant en 2018 s'est élevée à 87 kg, soit une diminution de 2 kg par habitant par rapport à l'année 2017. La quantité totale de matières recyclables récupérées a diminué d'environ 1%;



La quantité totale de matières résiduelles éliminées par habitant pour l'année 2018 a été de 567 kg, soit près de 50 kg par habitant de moins que l'année 2017. Rappelons que l'un des objectifs, définis par le gouvernement du Québec dans le plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, est de ramener à 700 kg la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant.





Tableaux des activités prévues et leur niveau d'avancement

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
1	Concerter avec les acteurs concernés par la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage du milieu agricole.	Rencontrer les différents acteurs potentiels avant l'implantation de la collecte des plastiques d'ensilage.	MRC de La Matanie	2016	Réalisé.	
2	Planter un service de collecte à la ferme des plastiques d'ensilage ou faire en sorte que les entreprises agricoles détiennent un contrat de collecte et de récupération des plastiques d'ensilage.	Collecter et récupérer d'ici 2020 80% des résidus de plastiques d'ensilage générés par les entreprises agricoles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	- Pour inciter davantage d'agriculteurs à participer à la collecte de résidus de plastiques d'ensilage, la MRC a mis gratuitement des sacs pour le dépôt des pellicules à leur disposition ; - En 2018, 26 rouleaux de 50 sacs (par rouleau) pour le dépôt des plastiques d'ensilage, mis à la disposition des agriculteurs dans les bureaux municipaux, ont été récupérés par ces derniers pour être utilisés. - En supposant que tous les sacs distribués aient été utilisés et qu'un sac soit capable de contenir l'équivalent de plastiques d'ensilage de 25 balles de foin et que le poids de plastiques d'ensilage pour recouvrir une balle de foin soit d'un kilogramme, la quantité de plastiques d'ensilage récupérés en 2018 a été de 32.5 tonnes, soit 65% de la quantité totale estimée de plastiques d'ensilage générés dans la MRC.	L'objectif en 2020 est de récupérer 80% des plastiques d'ensilage du milieu agricole.
3	Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés.	Recycler 100% des boues d'épuration des étangs d'eaux usées dès 2018.	Municipalités	2016-2020	Aucun étang d'épuration d'eaux usées n'a été vidangé en 2018.	
4	Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées et utiliser un outil logiciel de suivi des vidanges avec fonction de géolocalisation.	Augmenter la récupération des eaux usées des résidences isolées et assurer le suivi de la vidange de ces eaux dans toutes les municipalités de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	En 2018, 99.6% des installations d'eaux usées des résidences isolées, dont la vidange était prévue, ont été vidangées. Les eaux usées sont traitées pour être recyclées en restauration de sols (carrières et sablières après exploitation).	
5	Exiger des utilisateurs des chalets du TNO de Rivière-Bonjour de fournir une preuve de vidange de leurs installations septiques.	S'assurer que les eaux usées des résidences isolées des terres publiques sont collectées et traitées.	MRC de La Matanie	2016-2020	Réalisé.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
6	Convenir d'une entente avec deux intervenants majeurs du TNO de Rivière-Bonjour, localisés aux deux entrées les plus fréquentées, en vue de mettre en place des conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire.	Fournir des lieux dépôt de matières résiduelles aux résidants du territoire non organique terrestre de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	<p>- Une entente a été convenue depuis 2017 avec un opérateur, ayant ses activités sur le territoire non organisé (TNO), pour la desserte du secteur couvert par celui-ci. En 2018, 57 tonnes de matières recyclables ont été déposées et acheminées vers un centre de tri et 57 tonnes de déchets ont été déposés dans les conteneurs mis en place et envoyés à l'élimination.</p> <p>- Nos efforts en 2018 pour trouver un autre partenaire en vue d'implanter un deuxième point de collecte sur le TNO de Rivière-Bonjour n'ont pas été concluants.</p>	
7	Soutenir financièrement les organismes en GMR en vue d'améliorer l'offre de services de collecte et de récupération de matières résiduelles.	Cette mesure vise à augmenter la récupération des encombrants et du textile et à abandonner, à terme, la collecte des gros rebuts dans les municipalités et à fournir seulement un service de collecte sur appel.	Ville de Matane MRC de La Matanie	2016-2020	La Ville de Matane a financé pour un montant de près de 26 500 dollars six projets en lien direct avec la gestion des matières résiduelles.	
8	Faire du principe des 3RV une priorité régionale en vue de soutenir financièrement tout projet d'une entreprise d'économie sociale et solidaire qui vise à réduire à la source, à réutiliser et à recycler diverses catégories de matières résiduelles.	Cette mesure vise à promouvoir le principe des 3RV-E en vue d'encourager la réduction à la source et d'augmenter le réemploi et le recyclage de matières résiduelles, tout en diminuant leur enfouissement sur le territoire, et à contribuer à la mise en place d'un réseau de réemploi dans la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	Aucun projet visant à réduire à la source ou à recycler des matières résiduelles n'a été financée par la MRC en 2018.	
9	Maintenir la collecte annuelle/bisannuelle des encombrants et exiger la récupération des matières récupérables.	Cette mesure vise à récupérer 80% des encombrants collectés au cours des collectes de gros rebuts d'ici 2020.	Municipalités	2016-2020	Comparativement à 2017, peu d'encombrants issus de la collecte des gros rebuts ont été détournés de l'enfouissement en 2018. Seulement 3% des 341 tonnes d'encombrants collectés ont été récupérés à des fins de mise en valeur. Cette faible proportion s'explique en partie par le fait que seules les municipalités de Matane, Saint-Ulric et Saint-Adelme font procéder au tri des gros rebuts.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
10	Maintenir et améliorer les services de collecte des matières recyclables assimilables à la collecte sélective du milieu résidentiel et des petits ICI.	Récupérer 70% du papier et carton et 60% du verre, du métal et du plastique récupérable de la collecte sélective d'ici 2020.	Municipalités	2016-2020	- En 2018, la quantité de matières recyclables de la collecte sélective récupérées a été de 1 840 tonnes environ, soit une diminution de près de 1% par rapport à l'année 2017; - La quantité de matières recyclables de la collecte sélective résidentielle récupérées par habitant en 2018 s'est élevée à 87 kg, une diminution de 2 kg par habitant par rapport à l'année 2017.	Le taux de rejet de matières recyclables a été de 8.7%.
11	Adopter et modifier la réglementation municipale relative à la gestion des matières résiduelles pour : <i>- interdire le dépôt dans le bac à déchets du bois, du papier, du carton, des RDD, des résidus verts et alimentaires.</i>	Cette mesure vise à adapter la réglementation municipale et à responsabiliser davantage les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles	Municipalités	2018	-	
	<i>- exiger le tri ou l'acheminement des résidus CRD vers un centre de tri.</i>			2017	Mesure reportée.	
	<i>- interdire l'enfouissement des résidus CRD au LET de Matane.</i>			2018	-	
	<i>- exiger des ICI non desservis par la collecte municipale de transmettre aux Municipalités une copie de leur contrat de collecte de matières résiduelles.</i>			2017	Mesure reportée.	
12	Contribuer à l'établissement de partenariats de distribution de surplus de produits alimentaires entre les supermarchés et les organismes d'économie solidaire visant à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaires de certaines couches de la population.	Cette mesure vise à réduire le gaspillage alimentaire tout en assurant la sécurité alimentaire d'une partie de la population.	MRC de La Matanie	2016-2020	Le partenariat établi entre le principal organisme de dépannage alimentaire du territoire (Cuisine collective de la région de Matane) et les supermarchés ont permis de récupérer plus de 60 tonnes d'aliments. Près de 98%, soit environ 59 tonnes, des aliments collectés ont été détournés de l'enfouissement.	
13	Inciter les organisateurs d'un événement réunissant un grand nombre de gens à mettre en place, pour toute la durée de l'évènement, des contenants à trois voies pour le dépôt de matières résiduelles.	Augmenter la récupération de matières recyclables et organiques	Municipalités	2018-2020	Mesure reportée.	
14	Renouveler les bacs de recyclage et de déchets dans les aires publiques et en équiper les nouveaux lieux publics.	Rendre disponibles des équipements de récupération dans toutes les aires publiques du territoire.	Municipalités	2016-2020	Trois (3) îlots de récupération à trois compartiments (matières recyclables, matières organiques et déchets) ont été ajoutés aux équipements déjà mis en place dans les aires publiques de la ville de Matane. Aucun îlot de récupération n'a été ajouté dans les autres municipalités.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
15	Traiter les résidus en provenance des ICI au futur centre de traitement des matières organiques putrescibles.	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Matane	2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Matane a opté pour le traitement des matières organiques par compostage en andains retournés sur aire ouverte. La réalisation des plans et devis et des démarches administratives pour la construction de l'installation sont en cours; - Les matières organiques des municipalités de la MRC seront collectées et traitées dans cette plateforme de compostage. 	
16	Maintenir les opérations d'exploitation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement.	Cette activité vise à augmenter le nombre de visites et la quantité de matières récupérées à l'écocentre pour des fins de mise en valeur.	Ville de Matane	2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de visites reçues à l'écocentre pour l'année 2018 a été de 9 493; une augmentation de près de 8% par rapport à 2017. Le nombre de visites effectuées par les particuliers a également augmenté de près de 8%; - Un total de 1 438 tonnes de matières diverses (excluant les résidus de béton et d'asphalte) ont été récupérées à l'écocentre pour des fins de mise en valeur; - En 2018, 11 983 tonnes de matières résiduelles provenant des différents secteurs ont été enfouies au LET de Matane, soit une diminution de près de neuf cents (900) de tonnes par rapport à l'année 2017. La quantité totale de matières résiduelles éliminées par habitant pour l'année 2018 a été de 567 kg, soit près de 50 kg par habitant de moins que l'année 2017. 	Le taux de mise en valeur ou d'acheminement aux fins de mise en valeur a été de près de 82% à l'écocentre en 2018.

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES						
17	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI afin de mieux cibler les interventions.	Produire à l'échelle régionale les données sur la composition des matières résiduelles générées par les secteurs résidentiel et des ICI.	Municipalités MRC de La Matanie	2016-2020	Réalisée partiellement pour le secteur résidentiel. Les résultats préliminaires de la première campagne d'échantillonnage des matières résiduelles du secteur résidentiel ont été présentés en 2018.	
18	Réaliser un sondage préalable à la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage auprès des producteurs agricoles et diffuser les résultats auprès des acteurs concernés.	Compléter l'estimation de la quantité de résidus de plastiques d'ensilage générés dans les fermes.	MRC de La Matanie	2016	Réalisé.	
19	- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques putrescibles par biométhanisation. - Décider du choix de traitement des matières organiques putrescibles et modifier le PGMR, le cas échéant.	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Matane MRC de La Matanie	2017	Réalisé (voir mesure 15).	
20	Étudier la possibilité d'établir un réseau local de réemploi de matières résiduelles (économie circulaire).	Cette mesure vise à identifier et à créer des symbioses et maillages entre entreprises dans une démarche de mise en place, à plus long terme, d'échanges synergiques de matières résiduelles, entre autres.	SADC-Matane Ville de Matane MRC de La Matanie	2016-2018	- Les actions de Synergie Matanie, visant à créer des maillages entre industries, commerces et institutions (ICI) se sont poursuivies et ont permis, au cours des deux années du projet, de :  Concrétiser 25 synergies entre ICI;  Éviter l'enfouissement de 207 tonnes de matières résiduelles et de réduire le flux de matières de près de 485 tonnes;  Éviter l'émission de 217 tonnes équivalent CO ₂ ;  Éviter aux ICI des coûts d'opération d'un peu plus de 70 000 dollars.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES						
21	Faire de la veille des technologies et procédés de recyclage du polystyrène en vue d'une éventuelle récupération dans le bac de recyclage (plastique # 6).	Cette mesure vise à trouver des solutions de mise en valeur pour le plastique numéro 6.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
22	Encourager l'implantation d'une collecte municipale ou la mise en place d'un point de dépôt municipal des RDD et assimilables tels les piles, les batteries et les résidus de TIC.	Augmenter la récupération des matières qui ne font pas l'objet de collecte par les municipalités.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	La MRC de La Matanie a fourni de l'assistance technique à la Municipalité de Saint-Adelme dans sa démarche d'implanter sur son territoire un petit centre de récupération écologique.	
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
23	Informé et sensibiliser les gestionnaires d'ICI sur les mesures d'une saine gestion des matières résiduelles.	Cette mesure vise à augmenter les performances de récupération des matières résiduelles au sein des ICI.	MRC de La Matanie	2016-2020	Aucune activité de sensibilisation visant les gestionnaires d'ICI n'a été effectuée en 2018.	
24	Fournir un service-conseil personnalisé aux ICI en vue de les aider à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.	Fournir de l'assistance technique aux petits ICI dans la recherche de solutions de valorisation de leurs matières résiduelles.	MRC de La Matanie Ville de Matane	2016-2020	Aucune demande n'a été reçue de petits ICI.	
25	Mettre en œuvre des activités de reconnaissance des ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles.	Souligner les actions des ICI qui contribuent à réduire, à réutiliser et à recycler leurs matières résiduelles et faire connaître ces actions dans toute la communauté.	MRC de La Matanie	2016-2020	Mesure abandonnée.	
26	Inciter les conseils municipaux à réduire l'utilisation du papier au cours de leurs rencontres (« Conseil sans papier »).	Cette mesure vise à réduire l'utilisation du papier dans les réunions de conseils municipaux.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	La Ville de Matane et La MRC de La Matanie ont adopté depuis plusieurs années la formule du "Conseil sans papier". La sensibilisation à l'adoption de cette formule continue pour les autres administrations municipales.	
27	Sensibiliser et informer les gestionnaires d'épiceries et de supermarchés sur le gaspillage alimentaire et les moyens d'y remédier.	Cette mesure vise à réduire le gaspillage alimentaire et à diminuer l'élimination des matières organiques putrescibles.	MRC de La Matanie	2016-2017	En continu.	
28	Élaborer et diffuser des dépliants sur le tri des résidus de CRD notamment au cours de l'émission par les municipalités des permis de construction, de rénovation et de démolition.	Cette mesure vise à acheminer 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du bâtiment vers un centre de tri.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2018	Réalisé. Un dépliant d'information sur la localisation des lieux de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) a été préparé, mis à jour et est disponible sur le site Web de la MRC. Ce dépliant est fourni à chaque demandeur de permis de construction, de rénovation et de démolition.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
29	Promouvoir auprès des entreprises de construction le nouveau service de tri des résidus de CRD disponible dans la MRC.	Cette mesure vise à acheminer 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du bâtiment vers un centre de tri.	MRC de La Matanie	2016-2017	Un centre de tri des résidus de CRD existe sur le territoire. Les entrepreneurs en construction sont systématiquement orientés vers ce centre pour le tri de leurs résidus de CRD. La quantité de résidus de CRD acheminés et valorisés à ce centre de tri pour 2018 n'est pas disponible au moment de la rédaction du rapport.	
30	Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO de Rivière-Bonjour de l'emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles.	Faire connaître les lieux de dépôt de matières résiduelles sur le TNO terrestre de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2018	Les utilisateurs du secteur est du territoire non organisé de Rivière-Bonjour ont été informés de la mise à leur disposition des conteneurs de dépôt de matières résiduelles.	
31	Informé et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d'ensilage.	Sensibiliser et informer tous les producteurs agricoles concernés de la mise en place de la collecte et de la récupération des résidus de plastiques d'ensilage.	MRC de La Matanie	2016-2018	En 2018, près de 70% des producteurs agricoles concernés par la collecte des plastiques agricoles ont été sensibilisés directement et ont reçu un dépliant spécialement préparé pour expliquer la procédure de collecte (voir l'état d'avancement de la mesure no. 2).	
32	Renforcer et améliorer les campagnes d'été d'information et de sensibilisation à la récupération des matières résiduelles.	Augmenter la récupération des diverses catégories de matières résiduelles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018, les occupants de plus de 1 300 résidences, localisées dans huit (8) municipalités de la MRC (Saint-Ulric, Grosses-Roches, Les Méchins, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Baie-des-Sables et Matane), ont été sensibilisés à travers des activités de sensibilisation de porte en porte; - Plus de 1 500 bacs de récupération de matières recyclables de la collecte sélective et de bacs à ordures ont été inspectés dans les mêmes municipalités en vue d'évaluer la qualité des matières déposées. - Trente-cinq (35) classes de dix (10) écoles de la Commission scolaire des Mont-et-Marées, totalisant cinq cent quatre-vingt-quatre (584) élèves, quatre (4) camps de jour et deux (2) centres de la petite enfance ont été visités et les jeunes sensibilisés par les écopatrouilleuses de la ville de Matane. Différentes approches ont été utilisées pour les atteindre: ateliers, jeux de tri, pièces de théâtre, etc. - La sensibilisation à une bonne gestion des matières résiduelles a également été effectuée au cours de plusieurs événements festifs de l'été. 	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
33	Faire connaître l'existence des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Augmenter la récupération des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	MRC de La Matanie	2016-2020	<p>- Diverses affiches et capsules ont été préparées et diffusées à la radio, à la principale salle de cinéma située à Matane et publiées dans le principal journal du territoire durant l'été 2018. Les messages portaient notamment sur le recyclage, la localisation des points de dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) et le fonctionnement du centre de tri des matières recyclables.</p> <p>- Pour la première fois en 2018, la MRC de La Matanie a mené une campagne de sensibilisation pendant les fêtes de fin d'année. Plusieurs moyens ont été utilisés pour atteindre la population (radios, journal et Facebook). Cinq (5) messages différents de sensibilisation à une saine gestion de matières résiduelles ont été diffusés sur deux (2) radios locales, quatre (4) fois par jour pendant plusieurs semaines. Des encarts relatifs à la récupération de matières résiduelles ont été publiés dans le principal journal du territoire distribué dans près de 18 000 foyers. Plus de 52 000 personnes ont été atteintes par les messages de sensibilisation publiés sur la page Facebook de la MRC.</p>	
34	Promouvoir le programme de subvention à l'achat de couches lavables de la Ville de Matane et inciter les autres municipalités à mettre en place un programme similaire.	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	-	
35	Réaliser un suivi conjoint des mesures de réduction des matières résiduelles enfouies au LET de Matane entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie.	Cette mesure vise à assurer la cohérence des actions de réduction de matières résiduelles entreprises par les deux MRC puisque la MRC de La Haute-Gaspésie élimine ses déchets au LET de Matane.	MRC de La Matanie	2016-2020	Mesure abandonnée.	
36	Produire et diffuser un bilan annuel par municipalité relatif à la gestion des matières résiduelles.	Évaluer la performance des municipalités en termes de récupération de matières recyclables et d'élimination de déchets par habitant afin de mieux orienter les activités de sensibilisation.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
37	Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	Rendre publiques les résultats des mesures et actions entreprises par les municipalités et la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	

Annexe

Liste des municipalités locales de la MRC de La Matanie

Code	Municipalité	Coordonnées	Désignation	Secteur	Population	Superficie (km ²)
08080	Baie-des-Sables	20, du Couvent C.P. 39 Baie-des-Sables, G0J 1C0 Téléphone : (418) 772-6218	Municipalité	Rural	614	65,04
08073	Saint-Ulric	128, avenue Ulric Tessier Saint-Ulric, G0J 3H0 Téléphone : (418) 737-4341	Municipalité	Rural	1 564	120,20
08065	Saint-Léandre	2005, rue de l'Église, Saint-Léandre, G0J 2V0 Téléphone : (418) 737-4973	Paroisse	Rural	380	104,26
08040	Sainte-Paule	191, de l'Église Sainte-Paule, G0J 3C0 Téléphone : (418) 737-4296	Municipalité	Rural	245	84,22
08053	Matane	230, Saint-Jérôme Matane, G4W 3A2 Téléphone : (418) 562-2333	Ville	Semi-urbain	14 224	195,64
08035	Saint-René-de-Matane	178, avenue Saint-René Saint-René-de-Matane, C.P. 58, G0J 3E0 Téléphone : (418) 224-3306	Municipalité	Rural	967	255,70
08023	Sainte-Félicité	192, rue Saint-Joseph Sainte-Félicité, C.P. 9, G0J 2K0 Téléphone : (418) 733-4628	Municipalité	Rural	1 098	91,38
08030	Saint-Adelme	138, rue Principale Saint-Adelme G0J 2B0 Téléphone : (418) 733-4044	Paroisse	Rural	518	101,62
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	10, 8 ^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg, G0J 2R0 Téléphone : (418) 733-8177	Paroisse	Rural	165	113,77
08015	Grosses-Roches	122, rue de la Mer C.P. 69 Grosses-Roches G0J 1K0 Téléphone : (418) 733-4273	Municipalité	Rural	388	63,65
08005	Les Méchins	108, route des Fonds Les Méchins, G0J 1T0 Téléphone : (418) 729-3952	Municipalité	Rural	977	441,22
08902	Rivière-Bonjour	158, rue Soucy, 2 ^e étage Matane, G4W 2E3	Non organisé	Autre	-	1 678,11
080	MRC de La Matanie	Téléphone : (418) 562-6734	MRC		Sans TNO	1 636,70
TOTAL					21 140	3 315

Source (population) : Gouvernement du Québec, décembre 2018. Décret 1421-2018 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements. Estimation de l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2018.

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 1 à 5 logements incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 70 % en 2018, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2018, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, L ou N. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements a un objectif de desserte de 350 unités d'occupation résidentielle en 2018, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation résidentielle par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web) ou par une collecte par conteneur en apport volontaire. Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épandues, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- En ce qui concerne la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2018, la collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les types de bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2018. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques, communautaires ou par une collecte par conteneur en apport volontaire sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entière de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf>

- En ce qui concerne l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires ou une collecte en apport volontaire pour traiter les matières organiques résidentielles, le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservant les matières organiques résidentielles végétales (résidus verts incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

- Dans le cas d'une collecte par conteneur en apport volontaire, la capacité des équipements et la fréquence des collectes devront être fournies dans un document expliquant notamment la démarche de la municipalité ainsi que la cible de quantité de matières organiques collectées.

Vous devez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MELCC au 418-521-3950, poste 4104.